



RAPPORT ANNUEL

2024



ANCREAI

Fédération des CREAI

Présentation de la fédération nationale des CREAI

Qui sommes-nous ?

La fédération nationale des Centres Régionaux d'Études, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité regroupe 15 CREAI en France.

Les CREAI sont des associations à but non lucratif à dimension régionale reconnues par un cahier des charges ministériel.

Les CREAI proposent des prestations à destination des acteurs de la santé au service des personnes en situation de vulnérabilité et de leurs familles.

Nos missions

La fédération nationale des CREAI accompagne les CREAI dans la construction de méthodologies et d'offres de services liées au secteur de la santé pour, et avec, les personnes en situation de vulnérabilité et leurs familles. Elle représente les CREAI auprès des acteurs politiques nationaux et contribue à l'évolution des politiques publiques à partir des constats dressés par les CREAI.

Les CREAI ont été créés pour soutenir les professionnels et structures des secteurs sanitaire, social et médico-social, dans la mise en œuvre des politiques publiques en faveur des personnes en situation de vulnérabilité.

Les publics concernés par les travaux des CREAI sont :

- L'enfance en danger,
- Les personnes en situation de handicap,
- Les personnes âgées,
- Les personnes en situation d'insertion sociale.

Nos prestations

- Des ETUDES et RECHERCHES sur le champ médico-social, social et sanitaire pour informer les acteurs du secteur de la santé et les pouvoirs publics, et proposer des solutions.
- Des FORMATIONS pour répondre aux besoins d'évolution des compétences des professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social et accompagner les personnes en situation de vulnérabilité dans l'exercice de leurs droits
- Des GUIDES et OUTILS pour accompagner les professionnels dans la mise en œuvre des politiques publiques et les personnes concernées dans l'appropriation de la compréhension des évolutions à l'œuvre dans le secteur

Nos valeurs

Depuis 60 ans, les CREAI, lieu-tiers au service de l'intérêt général, s'appuient sur un socle de valeurs communes :

- Le soutien à l'autodétermination des personnes et le libre choix de leurs parcours de vie,
- Le respect des droits de l'Homme et de la démocratie,
- Le respect de la laïcité,
- La solidarité et le refus de la pauvreté et des exclusions,
- La reconnaissance de chaque individu et de ses droits,
- L'utilité sociale et non-lucrative de leurs actions.

Table des matières

En bref : Si vous deviez retenir 10 temps forts en 2024	5
Partie 1 : Une vie fédérale dynamique et riche	9
1/ Les instances de gouvernance de l'ANCREAI	9
2/ Le réseau des CREAI en cours de développement aux Antilles	9
3/ Evolution des CREAI : l'IGAS saisit d'une mission	10
1/ Le séminaire annuel de formation des CREAI	11
2/ Outils au service des CREAI	13
a. La veille sur les appels d'offres.....	13
b. INTERSTIS : l'INTRANET du réseau des CREAI.....	13
c. La promotion des travaux conduits par le réseau auprès des acteurs du secteur.....	13
3/ Animation du réseau des CREAI	14
a. Groupe de travail InterCREAI : Protection de l'enfance.....	14
b. Groupe de travail technique InterCREAI : Transformation de l'offre..	15
c. Groupe de travail InterCREAI : Cancer et handicap	15
d. Groupe de travail InterCREAI : Communication	16
e. La formation InterCREAI : AIDES	16
f. La formation InterCREAI : ARSENE	17
g. La journée d'information école inclusive	17
5/ Les CREAI et leur fédération : Un acteur entendu par les pouvoirs publics.....	18
a. Les auditions.....	18
b. Les négociations.....	18
c. Les concertations.....	19
d. Une politique de partenariat avec les acteurs du secteur	19
Partie 3 : Les projets portés par la fédération et les CREAI au service des acteurs du secteur.....	22
1/Les études et notes documentaires	22
a. ETUDE RELATIVE A LA POPULATION DES MAJEURS PROTEGES : PROFILS, PARCOURS ET EVOLUTION.....	22
b. ETAT DES LIEUX SUR L'OFFRE ET LA DESCRIPTION DES ESMS POUR ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP FONCTIONNANT EN DISPOSITIF INTEGRE.....	23
c. Les dispositifs de soutien à la formation professionnelle des travailleurs handicapés.....	24
2/ Les outils.....	27
a. Nos Droits Aussi	27

b.	HANDIDONNEES.....	29
c.	ARSENE	30
3/	Journées nationales.....	31
a.	Les journées nationales « Leurs Choix, leurs Droits ! ».....	31
b.	Les journées nationales « Y’a que l’école dans la vie.. Je peux m’épanouir ailleurs aussi ! »	33
4/	Programmes nationaux	34
a.	Passage à l’échelle du projet START : Soutenir l’amélioration des pratiques, la transformation de l’offre et faciliter l’accès aux ressources territoriales dans le champ des Troubles du Neuro-Développement en réponse aux aspirations et aux besoins des personnes.	34
b.	HANDIRECT : améliorer la participation au dépistage organisé du cancer colorectal pour les personnes en situation de handicap vieillissantes, en établissement médico-social	38
c.	D’EPoP aux missions d’appui dans le cadre de la politique publique de déploiement de l’intervention par les pairs piloté par le Secrétariat General du Comité Interministériel du Handicap (SG CIH)	40
Annexe		43
	Equipe du siège au 31/12/2024.....	43





En bref : Si vous deviez retenir 10 temps forts en 2024

Adoption du texte de la Commission Transformation de l'offre

En mars 2024, suite à de nombreux échanges au sein du réseau des CREAI et afin de définir une vision partagée de celui-ci sur la transformation de l'offre, le conseil d'administration de la Fédération a adopté le texte de la commission transformation de l'offre « Les CREAI et la transformation de l'offre : simplifier les parcours pour des accès aux droits effectifs. » Ce texte constitue une référence pour les élus et professionnels du réseau sur les enjeux de la transformation de l'offre. Dans la continuité de son adoption, un groupe de travail transformation de l'offre a été constitué pour élaborer une méthodologie d'accompagnement des acteurs en territoire à la transformation de l'offre.

Le réseau des CREAI a 60 ans

Créés en 1964, les CREAI ont célébré tout au long de l'année leurs 60 années d'existence. La fédération nationale des CREAI les a accompagnés par l'élaboration de différents supports de communication sur cet événement. Elle a également participé à toutes les manifestations organisées pour recueillir la parole de professionnels, élus et personnalités du secteur sur leurs visions des CREAI et les perspectives de leurs évolutions. Ces différents entretiens ont permis la réalisation d'un film sur les 60 ans du réseau qui a été diffusé lors d'une soirée organisée au siège de la Fédération puis mis en ligne afin d'être partagée.

Séminaire d'Aix en Provence

Le séminaire annuel de formation et d'échanges du réseau des CREAI s'est tenu du 8 au 10 juillet 2024 à Aix-en-Provence. Il a réuni 80 professionnels des CREAI et 12 Présidents et personnes qualifiées membres du Conseil d'administration de la Fédération des CREAI pour échanger sur les enjeux de la transformation de l'offre.

START : consolidation du déploiement national du projet et expérimentation conjointe avec le Creai Pays De Loire de STARTer

Expérimenté dans les Régions Auvergne Rhône Alpes et Ile de France de 2017 à 2021 avec le soutien de la CNSA et des ARS de ces deux Régions, le projet START, projet multipartenarial co-porté initialement par la Filière nationale de santé DEFISCIENCE, l'Anecamp, l'Alliance Maladies Rares, Nexem, Fehap, l'Unapei, a rejoint l'ANCREAI et le réseau des CREAIs afin d'être déployé sur l'ensemble du territoire national. Désormais confortées par le nouveau cadre de la stratégie nationale TND 2023-2028, l'ensemble des régions métropolitaines sont engagées dans cette démarche toujours innovante d'amélioration des pratiques et de coopération en territoires sur les troubles du neurodéveloppement qui prévoit dans un premier temps des formations croisées en territoires et dans un second temps la mise en œuvre en régions des Communautés de pratiques professionnelles.

2024 a vu l'expérimentation de STARTer, une adaptation de START à destination des professionnels de Communautés Pluriprofessionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

D'EPoP à l'appui au déploiement de la politique publique de soutien à l'intervention par les pairs

L'année 2024 a connu le lancement de la mesure de la Conférence Nationale Handicap (CNH) d'avril 2023 de généralisation progressive du soutien de l'intervention par les pairs dans toutes les régions. Cette politique publique s'inscrit dans la continuité des travaux réalisés pendant l'expérimentation d'EPoP et d'autres projets d'intervention par les pairs qui ont intéressé d'autres publics, au-delà des personnes en situation de handicap.

Le pilotage de cette politique publique, comme du comité stratégique de suivi de sa mise en œuvre, est réalisé par le Secrétariat General du Comité Interministériel Handicap (SG CIH).

Les régions des Hauts-de-France, Bourgogne-Franche-Comté (porteurs régionaux : CREAIs), Nouvelle-Aquitaine (porteur régional : LADAPT en partenariat avec la FISAF), et Occitanie (co-porteurs régionaux : CREAIs-ORS et APF France Handicap), qui s'étaient déjà inscrites dans la démarche EPoP, sont rentrées dans la politique publique en continuité avec les travaux et dynamique déjà engagées. Les régions Auvergne-Rhône-Alpes (porteur régional : CREAIs) et Bretagne (porteur régional : CREAIs) vont rejoindre la démarche en 2025. Les autres régions rentreront progressivement dans la démarche jusqu'en 2027-2028.

Des missions d'appui au déploiement sur les territoires et de coordination nationale ont été confiées à l'ANCREAI qui anime le COPIL national, qui a un rôle technique.

Le déploiement du projet HANDIRECT

Depuis janvier 2024, la Fédération coordonne le projet-étude HANDIRECT, une expérimentation interrégionale visant à améliorer la participation au dépistage organisé du cancer colorectal pour les personnes en situation de handicap vieillissantes, en établissement médico-social.

Financé par l'Institut national du cancer (INCa), dans le cadre de l'appel à projets AGIR-SP 2023, pour une durée de deux ans (2024-2025), ce projet-étude s'inscrit dans une logique d'« aller-vers » grâce au déploiement d'un plan d'actions dans des établissements médico-sociaux de quatre régions : Île-de-France, Centre-Val-de-Loire, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

Le réseau des CREAI se forme à la démarche AIDES

La Fédération nationale des CREAI a noué en 2024 un partenariat avec l'association québécoise AIDES qui porte une initiative visant à soutenir les démarches de collaboration entre les enfants, les parents et les intervenant.es de divers réseaux (santé et services sociaux, organisme communautaire Famille, service de garde, école, organisme communautaire, municipalité...). Son but est de favoriser le développement optimal des enfants qui présentent des difficultés.

25 professionnels du réseau ont été formés à cette méthode AIDES au cours de l'année 2024.

Les journées nationales « Leurs choix, leurs droits ! »



Ces journées, co-organisées avec le CREAI Grand-Est, se sont déroulées du 15 au 17 octobre 2024 à Strasbourg.

Le programme de ces journées avait pour ambition de permettre aux acteurs de mieux comprendre et s'approprier les notions d'autodétermination et de qualité de vie pour les placer au cœur des stratégies d'intervention, de les sensibiliser à l'importance de créer un environnement favorable à toutes les formes de participation sociale et d'accès aux droits et enfin de proposer des pistes d'amélioration et des bonnes pratiques pour intégrer l'autodétermination dans la politique organisationnelle et les pratiques professionnelles. Ces journées ont réuni plus de 400 participants, avec une forte participation de personnes concernées.

Les journées nationales « Y'a pas que l'école dans la vie... Je peux m'épanouir ailleurs aussi ! »

Ces journées, co-organisées avec le CREAI PACA et CORSE, se sont déroulées du 13 au 15 novembre 2024 à Marseille. Elles ont rassemblé plus de 400 participants.



En écho aux journées nationales « Ecole inclusive, elles ont eu pour ambition de traiter des enjeux de l'épanouissement des enfants en situation de handicap, au-delà de l'école et dans une visée inclusive.

Naissance d'un CREAI en Martinique

Le 30 avril 2024, en présence de Mme Anne BRUANT-BISSON, Directrice Générale de l'ARS, de nombreux acteurs de la santé et de la solidarité se sont réunis pour officialiser la création d'un nouveau CREAI en Martinique et débattre des actions à conduire par ce dernier pour répondre aux besoins et attentes des personnes en situation de vulnérabilité du territoire. Mme Dominique SAVON en assure la Présidence.

Partie 1 : Une vie fédérale dynamique et riche

1/ Les instances de gouvernance de l'ANCREAI

Une Assemblée générale statutaire s'est tenue en 2024. Elle a permis de présenter et valider les comptes 2023, le rapport d'activité 2023 et le rapport moral de la fédération. Les comptes ont été certifiés par Mme Orianne STEPHAN, commissaire aux comptes au Cabinet SO Expertise.

Le Conseil d'administration, qui rassemble les 15 CREA I et les personnes qualifiées, s'est réuni à 6 reprises. Le Conseil d'Administration a pour mission de prendre les décisions sur des dossiers techniques étudiés par le comité des directeurs et de fixer les orientations politiques de la fédération.

Le Comité des directeurs se réunit tous les mois. Il est composé des directeurs des CREA I et du délégué fédéral. Le comité des directeurs a pour mission d'émettre un avis sur les décisions à venir du Conseil d'Administration, de lui proposer des actions ou projets et de mettre en œuvre les décisions de ce dernier. C'est également un lieu d'échanges précieux sur l'identification des expérimentations locales existantes, des freins et leviers de mise en œuvre des politiques publiques, etc.

Le Bureau, qui réunit désormais cinq membres (présidents de CREA I ou personnes qualifiées) a pour mission d'assurer le suivi des actions et projets mis en œuvre par la fédération et de préparer les décisions et délibérations du Conseil d'administration. En 2024, le Bureau s'est réuni à 7 reprises.

2/ Le réseau des CREA I en cours de développement aux Antilles

A la demande des acteurs du secteur de la santé mais aussi de l'Agence Régionale de Santé de Martinique, et après plusieurs mois de concertation, un CREA I a été créé en Martinique au mois d'avril 2024 afin d'accompagner les acteurs dans l'observation des besoins en accompagnement social et médico-social de la population martiniquaise et dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Ainsi, après la création du CREA I Guyane en 2023, un second CREA I est né en Martinique en 2024. Par ailleurs, l'ARS de Guadeloupe a contacté la Fédération des CREA I afin qu'elle l'accompagne dans la création d'un CREA I. L'ARS doit revenir vers la Fédération dans les mois à venir pour définir un plan d'actions.

A terme, l'ensemble des structures sociales, médico-sociales et sanitaires des CTOM devraient pouvoir bénéficier des accompagnements proposés par les CREA I et leur Fédération.



3/ Evolution des CREA I : l'IGAS saisie d'une mission

La Fédération des CREA I a engagé en 2023 des négociations afin de faire évoluer le cahier des charges des CREA I, dont certaines dispositions n'étaient plus en parfaite adéquation avec les orientations actuelles des politiques de l'action sociale et médico-sociale. Un texte a été finalisé au mois de juin 2023. Les pouvoirs publics ont souhaité éclairer les négociations en cours en saisissant l'IGAS, en février 2024, d'une mission sur la transformation de l'offre. Cette mission, dont le rapport est attendu en janvier 2025, doit notamment formuler « *des propositions quant à l'organisation et aux modalités de financement des CREA I et de l'ANCREAI afin qu'ils puissent être mobilisés pour l'accompagnement des acteurs dans la transformation de l'offre médico-sociale.* »

Dans le cadre de cette mission, la Fédération des CREA I a rencontré à trois reprises les inspecteurs de l'IGAS qui ont évoqué lors de ces différents entretiens la proposition de faire évoluer les CREA I vers un statut de centre ressources social et médico-social au titre du 11° de l'article L. 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Afin de nourrir la réflexion du conseil d'administration de la Fédération sur ce point stratégique, un groupe de travail composé de Présidents, Trésoriers et Directeurs de CREA I a été créé en décembre 2024.

4/ Les travaux de la Commission Transformation de l'Offre

Créé en septembre 2023, la commission Transformation de l'Offre, composée de Présidents, Personnes qualifiées, Directeurs et Conseillers Techniques, a élaboré, avec le soutien de Loïc ANDRIEN, chercheur associé au CERFIGE, une analyse partagée du réseau des CREA I qui a été adopté par le conseil d'administration du mois de mars 2024.

Cette analyse partagée a constitué le fondement théorique d'un groupe de travail composé de conseillers techniques des CREA I qui a ensuite élaboré une méthodologie commune pour accompagner la transformation de l'offre des établissements et services médico-sociaux dans les territoires. A la demande du Conseil d'Administration, cette méthodologie mise à la disposition de tous les CREA I, devra également faire l'objet d'une expérimentation dans le cadre d'un appel à projet déposé auprès de la CNSA début 2025.

La commission Transformation de l'Offre s'est réunie à 5 reprises pour finaliser l'analyse partagée des CREA I, suivre l'avancée des travaux du groupe technique et préparer les différentes auditions avec l'IGAS.

5/ Les travaux de la Commission sur la protection de l'enfance

En janvier 2024, le conseil d'administration de la Fédération des CREA I a adopté une stratégie nationale du réseau en protection de l'enfance. Cette stratégie est le fruit des concertations conduites lors du séminaire des CREA I et en groupes de travail technique et stratégique en protection de l'enfance.

Il répond à la nécessité de se doter d'une colonne vertébrale du réseau des CREA I sur cette thématique et de définir les axes stratégiques dans lesquelles les actions des CREA I devront être conduites dans les années à venir sur ce thème.

Afin de faire vivre cette stratégie, une commission protection de l'enfance, composée d'administrateurs de la fédération, de directeurs et de conseillers techniques des CREAI a été créée. Elle a pour mission de donner corps à la stratégie arrêtée par le Conseil d'administration et permettre sa déclinaison par le développement d'outils par le groupe technique Protection de l'enfance.

Partie 2 : La Fédération au service des CREAI

1/ Le séminaire annuel de formation des CREAI

Le séminaire annuel de formation et d'échanges du réseau des CREAI s'est tenu du 5 au 7 juillet 2024 à Aix-en-Provence. Il a réuni 80 professionnels CREAI et 12 Présidents et personnes qualifiées membres du Conseil d'administration de la Fédération des CREAI qui ont débattu tout au long de ces 3 journées sur des projets fédéraux, et tout particulièrement sur la transformation de l'offre.

Ce séminaire est un temps de formation inter-CREAI, de partage de réflexions sur les évolutions de la Fédération et du réseau avec les administrateurs et d'échanges sur des outils déployés par le réseau des CREAI. L'organisation pratique a été assurée conjointement par la Fédération et le CREAI PACA Corse, région d'accueil de ce séminaire.



PROGRAMME DU SEMINAIRE

Son programme a été élaboré par un comité de préparation composé d'administrateurs, Directeurs et Conseillers techniques à partir des besoins identifiés dans les CREAI.

Mercredi 5 juillet

- Matin

Les Présidents et Personnes qualifiées se sont réunies pour débattre d'une analyse partagée des CREAI sur la transformation de l'offre.

Les Directeurs se sont réunis en Comité des Directeurs.

- Après-midi

Animation proposée par le CREAI PACA CORSE pour favoriser l'interconnaissance entre les professionnels du réseau des CREAI

Bilan d'un an de vie fédérale et perspectives

Bilan des feuilles de route 2023

Jeudi 6 juillet

- Matin :

Table ronde : « Regards croisés sur la transformation de l'offre et la participation des personnes »
Avec :

- ✓ Saïd ACEF, Directeur Général Adjoint Grands Projets, Conseil départemental des Landes
- ✓ Jacques NODIN, Président de la Fédération
- ✓ Jérôme BEGARIE, Référent Transformation de l'Offre de la Fédération
- ✓ Florence JABLONSKI, Présidente de « Nous Aussi ! »
- ✓ Adda ABDELLI, auteur, comédien, créateur de la série « Vestiaires »
- ✓ Emma ETIENNE, Présidente de SPEAK !

- Après-midi :

Travail en ateliers sur les thèmes suivants :

- ✓ Les techniques d'animation
- ✓ Travailler avec des pairs
- ✓ La méthodologie de projets d'ESMS : obligations réglementaires et participation des personnes concernées
- ✓ Les actions des CREAI auprès des ESAT : la participation des travailleurs d'ESAT
- ✓ Les conduites prostitutionnelles en protection de l'enfance
- ✓ La mesure de la satisfaction de l'activité des CREAI
- ✓ Recensement des actions des CREAI pour favoriser des environnements capacitants
- ✓ Présentation des outils de gestion des inscriptions aux journées régionales et nationales

Restitution des travaux

Vendredi 7 juillet

- Matin :

Perspectives sur les feuilles de route des CREAI

- ✓ La place des personnes concernées dans la gouvernance et les travaux des CREAI
- ✓ Vieillesse et vulnérabilité
- ✓ Transformation de l'offre dans le secteur du handicap
- ✓ Les CREAI et la Recherche
- ✓ La feuille de route d'une stratégie en protection de l'enfance
- ✓ L'observatoire des vulnérabilités
- ✓ L'Ecole pour Tous

Le regard des Grands Témoins : Michel LAFORCADE et Florence JABLONSKI

Bilan du Séminaire et perspectives de travail de la Fédération ANCREAI



2/ Outils au service des CREAI

La Fédération nationale des CREAI a pour mission de soutenir les CREAI dans leurs différentes actions. Pour ce faire, elle met à la disposition du réseau divers outils pour les accompagner dans leurs démarches au quotidien.

a. La veille sur les appels d'offres

La fédération assure une veille des marchés publics sur toute la France grâce à un abonnement à l'outil Klekoon et alerte chaque CREAI quand un marché est susceptible d'entrer dans son champ de compétences.

b. INTERSTIS : l'INTRANET du réseau des CREAI

Afin de favoriser le partage d'informations et la collaboration entre les CREAI, la Fédération des CREAI a acquis l'outil INTERSTIS, qui permet en quelques clics de partager, consulter et amender, des documents. INTERSTIS est devenu progressivement l'outil de collaboration entre les professionnels et administrateurs du réseau des CREAI.

Ainsi, l'outil INTERSTIS regroupe plus de 600 utilisateurs, dont près de 450 utilisateurs actifs. Il est également mobilisé pour l'animation des Communautés de Pratique START et la conduite du projet HANDIRECT, en lien avec des CRCDC¹.



c. La promotion des travaux conduits par le réseau auprès des acteurs du secteur

La fédération des CREAI a mis en place depuis 2021 une politique pro-active de communication afin de porter à la connaissance du plus grand nombre les travaux conduits par le réseau.

Cette politique porte ses fruits. La Fédération des CREAI a près de 6 000 abonnés sur LinkedIn, qui sont des lecteurs assidus de nos publications sur ce réseau social. Ainsi, en 2024, les différents posts de la Fédération ont recueilli près de 300 000 impressions (personnes intéressées par nos contenus).

La Fédération a également élaboré différents supports de communication pour promouvoir ses événements, outils et projets : programme des journées nationales « Leurs choix, leurs Droits » et « Y'a pas que l'école dans la vie, je peux m'épanouir aussi », en lien avec les CREAI organisateurs (Grand Est et PACA-CORSE) création des kits de communication pour Arsène Enquête Qualité et HANDIRECT à travers la réalisation de visuels, vidéos, plaquettes, affichettes,

¹ Centres Régionaux de Coordination des Dépistages des Cancers.

bandeaux de signature, emailing etc... et pour START avec l'élaboration d'une animation de façon à soutenir le lancement des Communautés de Pratiques

La Fédération nationale des CREAI a également participé à l'élaboration du tour de France des CREAI à l'occasion de leurs 60 ans (élaboration de visuels et bandeaux de signature) et réalisé une vidéo qui retrace les 60 ans de leur histoire.



Enfin, les relations presse se sont aussi fortement développées à travers différentes sollicitations de médias spécialisés dans le secteur, que ce soit pour la rédaction d'un article, l'obtention d'une accréditation, la recherche de spécialistes de sujets spécifiques...

La Fédération des CREAI a ainsi vu ses communiqués de presse et événements repris par Hospimédia, Handicap.fr, Le Média Social, Flash-Handicap etc...

3/ Animation du réseau des CREAI

Afin d'aider les CREAI à partager leurs compétences et savoir-faire, la Fédération est, à leur demande, à l'initiative de la création de groupes de travail ou de formation interCREAI pour favoriser le partage des savoirs et les échanges de pratiques entre les professionnels du réseau.

a. Groupe de travail InterCREAI : Protection de l'enfance

Alors que la protection de l'enfance est devenue un enjeu prioritaire des politiques publiques, la fédération a créé un groupe de travail sur la protection de l'enfance qui poursuit les objectifs stratégiques suivants :

- Définir une offre structurée de prestations de la Fédération nationale des CREAI dans le champ de la protection de l'enfance qui puisse répondre aux demandes de formation et d'accompagnement des Conseils Départementaux et des associations gestionnaires, en lien avec les orientations de la Commission Protection de l'enfance et la stratégie adoptée par le Conseil d'Administration

- Rendre visible l'expertise des CREA I sur le champ de la Protection de l'enfance qui s'inscrit naturellement dans l'histoire institutionnelle de ces organismes régionaux.

Ce groupe de travail s'est réuni à trois reprises au cours de l'année.

b. Groupe de travail technique InterCREAI : Transformation de l'offre

Un groupe de travail Transformation de l'offre a été créé en 2020 pour permettre aux directeurs et conseillers techniques de CREA I de réfléchir collégialement aux principes fondamentaux qui sous-tendent la société inclusive et la transformation de l'offre (le soutien à la citoyenneté et à l'auto-détermination, l'accessibilité de la société et la logique d'intervention par substitution au « droit commun », la nécessaire action des acteurs sociaux et médico-sociaux sur l'environnement pour atténuer les situations de handicap) et les actions, méthodologies et modalités d'accompagnement des structures et professionnels pour permettre le déploiement de projets de transformation de l'offre.

Au cours de l'année 2023, ce groupe de travail s'est réuni au cours du 1^{er} semestre afin d'échanger sur les différents outils et méthodologies utilisés par les conseillers techniques des CREA I pour accompagner les équipes des établissements et services pour personnes en situation de handicap à la transformation de leur offre.

Les travaux de ce groupe de travail ont ensuite été suspendus au profit de la Commission Transformation de l'Offre dont l'ambition est de définir une analyse partagée du réseau sur ce thème.

A l'issue des travaux de la commission, le groupe de travail technique a été sollicité pour travailler à une méthodologie partagée d'accompagnement des structures gestionnaires à la transformation de leur offre en territoire. Cette méthodologie est composée de 7 grandes étapes, alimentées sur le plan pratique par les différents outils et supports utilisés par les CREA I dans le cadre de leurs accompagnements à la transformation de l'offre.

Afin d'enrichir et d'évaluer l'efficacité de cette méthodologie qui vise à associer toutes les parties prenantes d'un organisme gestionnaire pour s'inscrire dans une logique de responsabilité populationnelle, la Fédération des CREA I va candidater à un appel à projet de la CNSA sur le thème : « Expérimenter pour accompagner l'évolution de l'offre médico-sociale et l'adaptation des réponses aux besoins des personnes » en 2025.

c. Groupe de travail InterCREAI : Cancer et handicap

Créé en 2023, le groupe de travail « Cancer et handicap » a poursuivi ses travaux en réunissant les collaborateurs des CREA I et des CR CDC² des régions d'Ile de France, Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie déjà impliqués sur

² Centres Régionaux de Coordination des Dépistages des Cancers

cette thématique depuis 2020, avec la participation aussi des collaborateurs des CREAI PACA et Corse, Bourgogne Franche Comté, Hauts-de-France et de l'ORS-CREAI Normandie intéressés à l'investir.

En 2024, les travaux de ce groupe de travail ont contribué au développement d'outils dans le cadre du projet-étude « HANDIRECT - Améliorer la participation au dépistage organisé du cancer colorectal pour les personnes en situation de handicap vieillissantes en établissement médico-social : une expérimentation d'« aller-vers » par le déploiement d'un plan d'actions interrégional » financé par l'Institut National du Cancer (INCa).

Il continuera à se réunir en 2025 notamment pour partager les résultats et les outils d'HANDIRECT et réfléchir à des suites à donner concernant la prévention (primaire et secondaire) et les soins des cancers pour les personnes en situation de handicap.

d. Groupe de travail InterCREAI : Communication

Un groupe de travail, animé par le chargé de communication de la Fédération, a permis la montée en compétence de certains professionnels du réseau en communication digitale afin de favoriser la diffusion des études et projets conduits par les CREAI dans les territoires. Ainsi, des formations en ligne ont été proposées pour accroître la notoriété des CREAI sur les réseaux sociaux.

e. La formation InterCREAI : AIDES

La Fédération nationale des CREAI a noué en 2024 un partenariat avec l'association québécoise AIDES qui porte une initiative qui vise à soutenir les démarches de collaboration entre les enfants, les parents et les intervenant.es de divers réseaux (santé et services sociaux, organisme communautaire Famille, service de garde, école, municipalité...). Son but est de favoriser le développement optimal des enfants qui présentent des difficultés.

Les formations, issues des travaux de recherche, se centrent sur les besoins des enfants, la réponse des parents, les environnements dans lesquels les familles évoluent ainsi que sur l'interdépendance de ces systèmes. Elles permettent aux professionnels.les d'acquérir des connaissances théoriques, conceptuelles et techniques afin d'analyser conjointement les besoins de développement des enfants, favoriser leur participation ainsi que celle des parents et mettre en place des actions en partenariat.

Le contenu des formations est basé sur les travaux de Claire Chamberland, professeure émérite de l'École de travail social de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal, et de Carl Lacharité, professeur au Département de psychologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières, ainsi que sur la contribution de nombreux collaborateurs provenant des milieux de la pratique et de la recherche.

En 2024, le réseau des CREAI a souhaité se former à cette méthode pour accompagner l'évolution des pratiques professionnelles dans le secteur de la protection de l'enfance. Dans ce cadre, 25 professionnels du réseau ont été formés à la méthode AIDES au cours de l'année. Une nouvelle session de formation devrait être organisée pour permettre aux CREAI de devenir des « formateurs de formateurs » et permettre ainsi une large diffusion de la méthode AIDES.



f. La formation InterCREAI : ARSENE

L'outil du réseau des CREAI pour accompagner les démarches qualité au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux, ARSENE, a connu au cours des années 2023 et 2024 de nombreuses évolutions afin de s'adapter au nouveau référentiel d'évaluation de la qualité de la HAS. Ainsi, l'ensemble des référentiels ARSENE a évolué pour répondre aux critères du référentiel HAS et un nouvel outil, ARSENE ENQUETE Qualité, a été créé afin de recueillir la parole des personnes concernées sur la qualité de leurs accompagnements.

Afin de permettre aux conseillers techniques du réseau de s'approprier l'outil et ses évolutions, deux sessions de formation, ayant rassemblé 10 professionnels du réseau, ont été organisées.

g. La journée d'information école inclusive

A l'initiative de Sonja KRUGER, conseillère technique au CREAI Bourgogne Franche Comté sur l'école inclusive et enseignante spécialisée en RASED, et Jacques MAITRE Co-Président du CREAI Bourgogne Franche Comté, enseignant documentaliste et formateur école inclusive, une journée d'information sur l'école inclusive a été organisée par la Fédération des CREAI.

Cette journée a permis à 11 professionnels du réseau des CREAI de mieux comprendre le fonctionnement institutionnel de l'Education nationale et d'identifier les leviers d'actions possibles pour le réseau des CREAI.

5/ Les CREAI et leur fédération : un acteur entendu par les pouvoirs publics

a. Les auditions

Les CREAI, véritables lieux-tiers, au croisement du regard des pouvoirs publics, des gestionnaires et professionnels ainsi que des personnes en situation de vulnérabilité, sont un outil technique qui a pour mission d'accompagner la mise en œuvre des politiques publiques de santé dans les territoires mais aussi d'identifier les freins et difficultés rencontrés par les opérateurs de terrain et d'en informer les pouvoirs publics.

Cette place particulière des CREAI et de leur fédération leur permet d'apporter leurs contributions à la réflexion des pouvoirs publics sur les orientations des politiques publiques de santé, tout particulièrement dans le secteur du handicap.

Au cours de l'année 2024, la Fédération nationale des CREAI a contribué aux rapports suivants :

- La mission IGAS sur la transformation de l'offre des établissements et services pour personnes en situation de handicap
- La mission IGAS sur les instituts médico-éducatifs

b. Les négociations

La Fédération nationale des CREAI a également œuvré à valoriser et soutenir la place particulière occupée par les CREAI dans la déclinaison locale des politiques publiques. Elle a également sensibilisé les pouvoirs publics à la nécessité de les soutenir financièrement afin qu'ils puissent pleinement accompagner les pouvoirs publics, et tout particulièrement les Agences Régionales de Santé et les Directions Régionales de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, dans les Régions :

- Un rendez-vous avec Sarah EL HAIRY, Secrétaire d'Etat à la Protection de l'enfance
- Un rendez-vous avec le Cabinet de Catherine VAUTRIN, Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles
- 2 rendez-vous avec le cabinet de Fadila KHATTABI, Ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, chargée des Personnes handicapées
- 1 rendez-vous avec Fadila KHATTABI, Ministre déléguée chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées
- 1 RDV avec le Secrétariat Général du Comité Interministériel au Handicap
- 1 RDV avec Etienne Pot, Délégué Interministériel TND,
- 1 RDV avec Thierry Bour, Conseiller école inclusive et enseignement supérieur de la délégation interministérielle TND
- 1 rendez-vous avec Maëlig LE BAYON, Directeur de la CNSA
- 1 rendez-vous avec Joris JONON, Directeur Adjoint à la sous-direction de l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées de la DGCS

c. Les concertations

Afin de positionner la fédération et les CREAI au carrefour des acteurs de l'accompagnement des politiques publiques de santé, la fédération participe à des concertations avec les pouvoirs publics dans sa position d'acteur à la croisée des chemins entre les pouvoirs publics, les têtes de réseaux nationales et, plus généralement, les acteurs nationaux de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité.

Ainsi, la Fédération des CREAI participe aux instances de concertations suivantes :

- Le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), avec une présence systématique de Sabrina SINIGAGLIA, responsable de projets, études et formations, aux séances plénières mensuelles en qualité de titulaire. Elle représente également la Fédération dans la Commission Education, scolarité, enseignement supérieur et coopération entre éducation ordinaire et éducation adaptée ainsi qu'à la Délégation International et Europe, application des conventions. Antoine FRAYSSE, Délégué fédéral, participe à la Délégation suivi des avis et à la commission emploi. Muriel POHER, responsable projets, représente la Fédération à la commission Accompagnement des personnes et à la Délégation Territoires.
- Le Groupe Technique National SERAFIN-PH, auquel participe Antoine FRAYSSE,
- L'observatoire de l'habitat inclusif, où Antoine FRAYSSE représente la Fédération des CREAI,
- La Conférence Nationale de Santé, où Antoine FRAYSSE siège en qualité de suppléant de la Fédération nationale des observatoires régionaux de la santé (FNORS),
- Le Comité de Concertation Social et Médico-social de la HAS, où la Fédération nationale des CREAI est représentée par Charles ALEZRAH, président du CREAI-ORS Occitanie, et Sara CALMANTI, directrice du CREAI Bretagne.

Dans ces différentes instances, les représentants de la fédération apportent leurs expertises et leurs connaissances des difficultés rencontrées par les acteurs de terrain afin d'éclairer les décisions de leurs regards.



d. Une politique de partenariat avec les acteurs du secteur

La Croix-Rouge française

Depuis 2022, ce partenariat a permis de positionner la Fédération des CREAI au sein de l'équipe ressource nationale EPoP constituée par un binôme salarié par la Croix-Rouge française (chef de projet EPoP et coordinateur national pair EPoP) et

un professionnel de la Fédération des CREAI en charge de l'accompagnement des porteurs d'EPoP dans des nouvelles régions, de l'appui technique à l'équipe dédiée de la Croix Rouge au plan national et au développement du site Internet dédié au projet. Ce positionnement a donné lieu à des concertations avec des CREAI volontaires sur le déploiement de cette démarche dans de nouvelles régions, en lien étroit avec leurs ARS. Ainsi, au cours de l'année 2023, le CREAI Bourgogne Franche Comté et le CREAI-ORS Occitanie ont initié le projet EPoP dans leurs Régions respectives.

En 2024, l'expérimentation EPoP est arrivée à son terme. La Fédération a contribué à des livrables finaux tels que le « Guide méthodologique de soutien au déploiement de l'intervention par les pairs. Retour d'expérience de la démarche EPoP dans des territoires pilotes des Hauts-de-France et Nouvelle-Aquitaine. » et le « Kit formations des intervenants-pairs et des référents de l'intervention par les pairs ».

Nous aussi

L'association « Nous Aussi » et l'ANCREAI ont déposé et obtenu le financement d'un projet auprès de la CNSA dans le cadre du développement de deux nouveaux *serious game* favorisant la connaissance de leurs droits par les personnes en situation de handicap intellectuel. Si le deuxième *serious games* a été mis en ligne en 2023, le troisième a été publié en avril 2024.

Coactis Santé

En 2023, l'association CoActis Santé, qui porte notamment les publications Santé BD et la plateforme HANDICONNECT, a sollicité la fédération des CREAI afin qu'elle apporte sa contribution aux travaux actuellement conduits sur le thème de la santé des personnes handicapées vieillissantes. La participation à ces travaux s'est poursuivie en 2024.

HANDEO

HANDEO et la Fédération des CREAI ont répondu conjointement en 2023 à des appels à projet de la FIRA et de l'IRES pour porter le projet « HandiPPolitique », une recherche participative et appliquée qui porte sur l'implication politique des personnes vivant avec un handicap, quel que soit leur âge et selon deux axes :

- 1) L'exercice du droit de vote des personnes sous tutelle atteintes de déficiences multiples et l'exploration de l'intérêt d'un « relais citoyen » à la personne, qui pourrait être un individu ou un groupe d'acteurs qui veillerait à l'intérêt politique de la personne représentée.
- 2) L'exercice d'un mandat électoral par une personne vivant avec un handicap quelle que soit sa situation.

Les financements obtenus ont permis de démarrer les travaux des deux axes. En particulier, pour l'axe 2 un questionnaire en ligne a été élaboré et les résultats analysés en collaboration avec le CREAI PACA et Corse.

L'Association des Paralysés de France-APF France Handicap

La Fédération des CREAI et l'APF France Handicap ont signé une convention dans la perspective de la mise en œuvre d'un projet de recherche-action visant, d'une part, à étudier la prise en compte effective des personnes en situation de handicap

dans les processus de transformation médico-sociale et d'autre part, à évaluer la dimension capacitante de l'offre transformée.

Cette recherche-action a pour objectif, à travers l'étude de projets de transformation d'offres de service portés par APF France handicap d'élaborer des indicateurs pour analyser et mesurer les offres de service dans leur dimension capacitante et de construire des repères, essayer et communiquer sur ces enseignements.

Pour ce faire, un comité scientifique, co-animé par la Fédération des CREAI et l'APF France Handicap, a été constitué. Il s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2024 et a permis l'élaboration d'une méthodologie qui pourrait être mise en œuvre à partir de 2025 dans le cadre de la réponse à un appel à projet de la CNSA sur la participation des personnes en situation de handicap à la transformation de l'offre.

La CNAPE

La Fédération nationale des CREAI et la CNAPE ont signé un partenariat afin de déployer des projets favorisant la pleine reconnaissance des droits de l'enfant, leur droit à la participation, la fluidité de leurs parcours et leur inclusion sociale.

La première action de ce partenariat est l'organisation d'une conférence internationale sur la protection de l'enfance en 2025, qui va rassembler sur deux jours des experts de la protection de l'enfance venus de France, d'Italie, d'Écosse et du Québec pour croiser leurs regards et confronter les modèles de ces différents Etats

Le projet multi-partenarial START

Le déploiement du projet START sur le territoire et son suivi au plan national s'appuie, tant au plan national que régional, sur des partenariats étroits avec les représentants nationaux et régionaux des partenaires historiques du projet : la filière de santé DéfiScience, l'Alliance Maladies Rares, l'Anecamsp, le Collectif DI, la Fehap, Nexem et l'Unapei. Le Copil National START s'est réuni à 3 reprises en 2024.

Partie 3 : Les projets portés par la fédération et les CREA au service des acteurs du secteur

1/Les études et notes documentaires

Le développement des études ainsi que le soutien au déploiement de projets, guides et outils méthodologiques constituent une activité importante de la Fédération qui assure une coordination étroite avec l'ensemble des CREA pour la conduite de ces différents projets.

a. ETUDE RELATIVE A LA POPULATION DES MAJEURS PROTEGES : PROFILS, PARCOURS ET EVOLUTION

La Fédération nationale des CREA a piloté, suite à une réponse à un appel d'offres, une étude relative à la population des majeurs protégés. Le CREA PACA-CORSE a procédé au traitement des données et à la rédaction de l'étude. Elle s'inscrit dans la continuité des objectifs d'une première enquête réalisée par l'ANCREAI entre 2015 et 2017 intitulée : « *La population des majeurs protégés : profils, parcours et évolutions* ».

Depuis, le nombre de personnes sous mesures de protection a augmenté et les modalités de mise en œuvre de la protection juridique des majeurs ont évolué sur le plan légal.

Par conséquent, cette nouvelle étude vise à rendre compte des éventuelles évolutions des profils et des parcours des majeurs protégés, au-delà des seules données de cadrage remontées régulièrement par les DDEETS ou les Tribunaux (centralisation et analyse par la DGCS et le Ministère de la Justice).

Pour mieux connaître les profils de ces majeurs protégés, une enquête de « population » a été menée auprès des trois catégories de MJPM à l'aide d'un questionnaire en ligne. Cette enquête a été conduite dans un échantillon de 20 départements représentatifs avec le soutien des CREA concernés (Auvergne Rhône Alpes, Bourgogne Franche Comté, Bretagne, Centre Val de Loire, Ile de France, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Océan Indien, Pays de la Loire). Il s'agissait d'interroger, pour un échantillon de personnes bénéficiaires d'une mesure : les grandes caractéristiques de leur situation de vie (en termes sociodémographique, familial, résidentiel, de ressources, d'activité, etc.) et en collectant également quelques informations sur leurs parcours de vie.

Ce recueil d'informations individuelles sur un échantillon de majeurs protégés a été complété par des éléments complémentaires basés sur le point de vue des mandataires à la protection juridique des majeurs (services, individuels et préposés) sur l'ensemble de leur activité au cours des dernières années.

Enfin, des entretiens semi-directifs ont été conduits auprès de 15 personnes protégées et de 15 mandataires judiciaires à la protection des majeurs (services, individuels ou préposés) et habilités familiaux.

Les résultats de cette étude seront remis à la DGCS dans le courant du 1^{er} semestre 2025 et feront ensuite l'objet d'une publication et d'une diffusion par la Fédération des CREAI.

b. ETAT DES LIEUX SUR L'OFFRE ET LA DESCRIPTION DES ESMS POUR ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP FONCTIONNANT EN DISPOSITIF INTEGRE

La Fédération nationale des CREAI a également piloté, suite à une réponse à un appel d'offre, une étude relative aux expérimentations du fonctionnement en dispositif d'ESMS pour enfants en situation de handicap, hors DITEP. Le CREAI-ORS Occitanie a procédé au traitement des données et à la rédaction de l'étude.

Le lancement de cette étude a été retardé par des difficultés liées au Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) et sa méthodologie a dû être adaptée en raison de la publication, au cours de l'étude, du décret généralisant le passage en dispositif de l'ensemble des structures pour enfants en situation de handicap. Les objectifs de l'étude visent à :

- analyser les modalités d'information des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) et d'orientation des Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) vers des établissements sociaux ou médico-sociaux fonctionnant en dispositif intégré : les freins, les leviers, ainsi que les bonnes pratiques ;
- analyser les évolutions apportées par le fonctionnement en dispositif intégré des ESMS pour enfants (freins, leviers, bonnes pratiques) dans l'évolution :
 - des pratiques professionnelles ;
 - de l'organisation des établissements sociaux ou médico-sociaux, mutualisation des moyens en ressources humaines, gestion des transports... ;
 - des coopérations avec l'écosystème à visée inclusive (modalités de coopération avec l'ensemble des acteurs de droit commun : structure d'accueil collectif de mineurs avec ou sans hébergement, culture, loisirs, sport, périscolaire, insertion professionnelle...) ;
 - des coopérations avec les familles et l'enfant.

Pour ce faire, cinq régions ont été ciblées conjointement avec la DGCS pour participer à l'étude à chacun des niveaux précités en raison des dynamiques institutionnelles et locales repérées et du nombre estimé d'ESMS fonctionnant en dispositif intégré ou ayant initié cette dynamique de façon expérimentale, soit les régions Bretagne, Centre-Val de Loire, Grand Est, Mayotte et Occitanie.

Un référentiel, s'articulant autour de quatre grandes questions, a été élaboré pour répondre aux objectifs de l'étude :

1. Dans quelle mesure les niveaux institutionnels soutiennent, de façon coordonnée, le passage en fonctionnement en dispositif ?

2. Dans quelle mesure le passage en dispositif a opéré des changements spatiaux, fonctionnels et organisationnels au sein de l'établissement et du service ?
3. Dans quelle mesure le fonctionnement en dispositif soutient le parcours des jeunes par une possibilité d'intervention souple et diversifiée ?
4. Dans quelle mesure le fonctionnement en dispositif soutient le parcours de scolarisation ?

Afin de les documenter, il a été réalisé :

1. Une note méthodologique et un référentiel d'étude alimentée par des documents et des entretiens exploratoires conduits auprès des représentants de l'ANDIME, de la CNSA, du CNCPPH et de la DESCO :
2. Une enquête autoadministrée en ligne auprès de 74 ESMS ciblés sur les 5 régions de l'étude.
3. La conduite d'entretiens auprès des représentants des ARS et des rectorats des régions ciblées ;
4. Une enquête autoadministrée en ligne en direction des 33 maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ou maisons départementales de l'autonomie (MDA) des régions ciblées.
5. L'illustration des processus soutenant le passage en dispositif par 3 monographies d'ESMS fonctionnant en dispositif intégré, sur la base du volontariat, en Bretagne, Centre Val de Loire et Occitanie.

L'ensemble des données a été recueilli au cours du second semestre 2024 et du 1^{er} trimestre 2025. Les résultats de cette étude seront remis au cours du second trimestre 2025 à la DGCS puis feront l'objet d'une publication.

c. Les dispositifs de soutien à la formation professionnelle des travailleurs handicapés

Cette note, remise à la CNSA, repose sur les études menées par les CREA de Bourgogne Franche-Comté, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine et PACA entre 2020 et 2024. Elle s'appuie particulièrement sur deux études relatives aux Etablissements et Services de pré orientation et de réadaptation professionnelle (ESRP/ESPO) en Régions Nouvelle-Aquitaine et Provence Alpes Côtes d'Azur, ainsi que sur des études conduites par les CREA Bourgogne Franche Comté et Grand Est respectivement sur un dispositif adapté de Validation des Acquis de l'Expérience (portée par le CREA Bourgogne Franche Comté) et de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience, portée par le réseau Différents et Compétents en Grand Est.

- Les principaux résultats des études conduites par les CREA sur les ESRP/ESPO

La première partie de la note présente les résultats des études conduites par les CREA Nouvelle Aquitaine et PACA sur les ESRP/ESPO.

Ainsi, les ESRP et ESPO accompagnent majoritairement des hommes, avec une proportion plus élevée de personnes de plus de 45 ans. Les déficiences motrices et les troubles du psychisme sont les handicaps les plus représentés.

En Nouvelle-Aquitaine, bien que les conventions avec les MDPH soient encore peu nombreuses, les ESRP/ESPO sont fréquemment sollicités pour des conseils et des appuis aux équipes pluridisciplinaires d'évaluation (EPE). Cependant, les ESRP/ESPO ne sont pas systématiquement invités aux EPE « Jeunes », malgré leur ouverture aux jeunes dès 16 ans.

En PACA, tous les ESPO et 78 % des ESRP réalisent des évaluations préliminaires pour déterminer l'éligibilité des personnes à des prestations de réadaptation professionnelle. Les ESRP envisagent de mettre en œuvre ces évaluations dans les deux prochaines années. Les évaluations préliminaires sont également réalisées pour les personnes exposées à un risque d'inaptitude à leur poste, avec une participation active des ESPO et ESRP. Enfin, ces structures apportent une aide à la décision des CDAPH et participent aux équipes pluridisciplinaires des MDPH, renforçant ainsi leur rôle dans l'accompagnement des personnes handicapées.

Les ESRP proposent des formations diplômantes ou qualifiantes dans divers domaines. En Région PACA, les stagiaires sont les plus nombreux dans les filières Services administratifs et financiers (78%), services aux personnes et aux collectivités (10%) et horticulture et paysage (6%).

En Région Nouvelle Aquitaine, les formations proposées par les ESRP sont les plus nombreuses dans le secteur « électronique, automatisme, informatique » (10), puis « Administration, commerce » (9) et enfin « espace vert » (7) et « lunetterie, prothèse » (7).

Les taux de réussite aux examens et d'insertion professionnelle varient selon les régions. En Nouvelle-Aquitaine, le taux de réussite est de 72% en 2022. Ce taux de réussite varie sensiblement en fonction de la nature et du niveau de la formation. De même, le taux d'insertion peut varier de façon significative selon le diplôme ou le titre obtenu.

En PACA, les stagiaires en formation qui sont sortis de formation en 2021 ont majoritairement été admis avec validation totale de la formation (70%), 9% ont eu une validation partielle, 7% ont été refusés et 13% ne se sont pas présentés à l'examen.

En moyenne, le taux d'insertion des stagiaires sortis ayant suivi une formation qualifiante en ESRP en 2020 au bout d'un an est de 56%. Ces taux sont variables d'une formation à l'autre. Le taux d'insertion des stagiaires sortis ayant suivi une formation qualifiante en ESRP en 2020 est de 56 %.

- Les principaux résultats des études sur les dispositifs de reconnaissance des compétences

La seconde partie de la note compare les effets respectifs de la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE) et de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) sur la reconnaissance professionnelle, le sentiment de reconnaissance et de soutien, la confiance en soi, et le parcours professionnel des travailleurs handicapés.

Ainsi, la RAE et la VAE permettent aux travailleurs de mieux comprendre leurs tâches et de renforcer leur sentiment de capacité au travail. Les lauréats de la RAE

déclarent plus fréquemment savoir ce qu'il faut faire dans leur emploi et sont moins souvent en difficulté face à leurs tâches.

De même, les travailleurs ayant suivi une VAE indiquent avoir appris de nouvelles choses dans leur travail, mieux comprendre leurs tâches et réaliser davantage d'activités de manière autonome. La VAE permet également aux travailleurs de développer des prises d'initiatives et un rôle de transmission vis-à-vis de leurs collègues.

Par ailleurs, la RAE et la VAE renforcent le sentiment de reconnaissance des compétences professionnelles par les pairs et les moniteurs d'atelier. Les lauréats de la RAE se sentent plus souvent reconnus par leurs collègues et leur moniteur, et bénéficient d'un soutien accru.

De même, la VAE a un effet positif sur le collectif des travailleurs, favorisant la solidarité et l'émulation. Les équipes éducatives et l'organisation des ESAT bénéficient également de la VAE, qui professionnalise les moniteurs et impulse la mise en place d'autres dispositifs de développement des compétences.

De plus, la RAE et la VAE améliorent la confiance en soi des travailleurs. Ainsi, les lauréats de la RAE ont tendance à chercher des solutions par eux-mêmes face à des problèmes au travail, tout en demandant de l'aide lorsque nécessaire.

Quant à la VAE, en tant que preuve des compétences, elle donne plus de confiance aux travailleurs, qui se sentent plus motivés et capables de travailler en équipe. Les travailleurs ayant suivi une VAE développent également des compétences transversales, comme notamment la capacité à parler et écrire plus facilement.

Enfin, la RAE et la VAE ont un impact positif sur le parcours professionnel des travailleurs.

Les lauréats de la RAE sont plus enclins à suivre des formations et à envisager de travailler dans une entreprise ordinaire. Ils sont également plus réservés sur l'adéquation entre leur projet personnalisé et les objectifs de progression dans le travail.

Les travailleurs ayant suivi une VAE expriment des souhaits variés pour l'après-VAE, notamment plus d'aide pour aller en milieu ordinaire, des formations supplémentaires, ou des changements dans leur travail. La VAE permet à certains travailleurs d'obtenir des postes plus importants ou plus intéressants, et près de la moitié des travailleurs ayant réalisé une VAE accèdent à une expérience de travail en dehors de l'ESAT.

2/ Les outils

a. Nos Droits Aussi



En 2019-2020, l'association d'autoreprésentation « Nous Aussi » a réalisé un projet « Le droit de vote, c'est maintenant ! » en collaboration étroite avec la Fédération nationale des CREAI. L'objectif était de développer l'autonomie des personnes en situation de handicap intellectuel face au vote, et ainsi contribuer à leur accès à la citoyenneté.

Un des outils opérationnels développés a été un *serious game*, « Nos Droits aussi », accessible en ligne pour s'entraîner au vote. Dans la continuité de ce projet, l'association Nous Aussi a souhaité

développer deux autres plateaux du jeu afin de favoriser la prise de conscience et l'appropriation d'autres droits fondamentaux. La CNSA et AXA ont soutenu la réalisation de ce deuxième projet.

Ainsi, un deuxième *serious game* facilite l'exercice effectif des droits individuels reconnus aux personnes en situation de handicap intellectuel accompagnées par des établissements et services médico-sociaux.

Dans le prolongement de cette démarche, le troisième *serious game* a pour objectif de permettre à ces personnes de jouir d'une pleine citoyenneté en les accompagnant dans la découverte et l'appropriation de tous leurs droits dans la société.

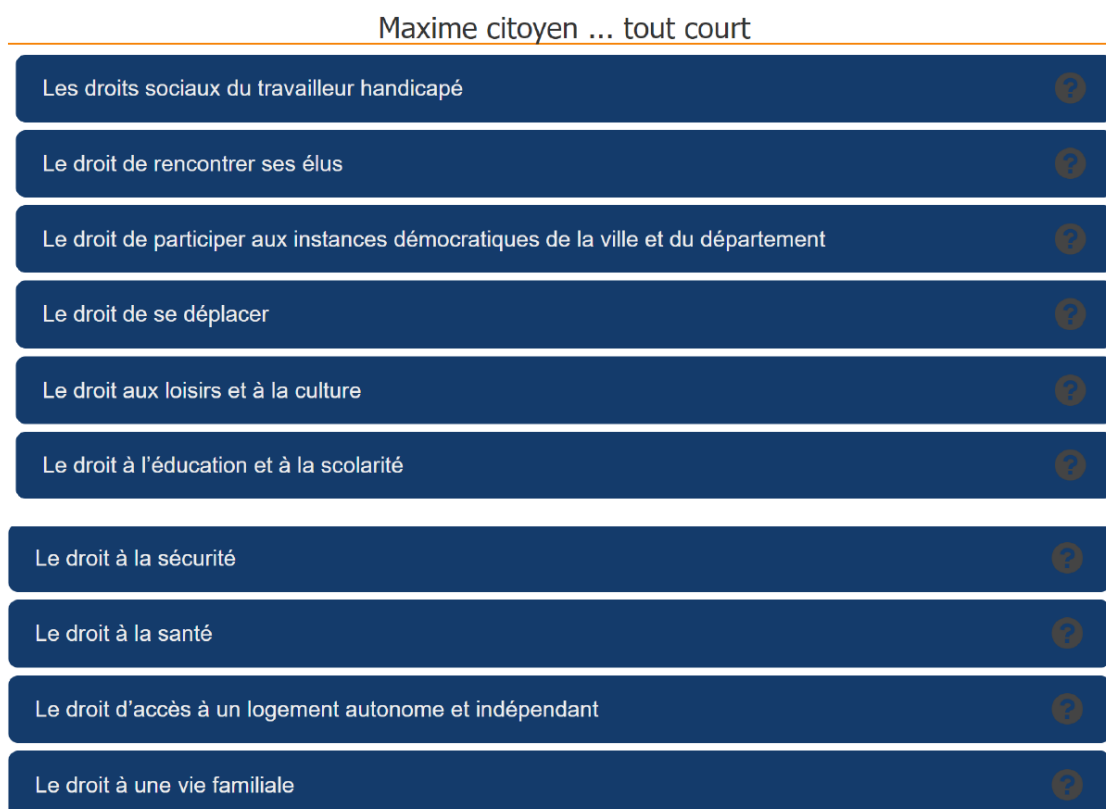
Afin de développer ces deux nouveaux *serious game*, les CREAI Bretagne, Ile-de-France, Normandie et Paca-Corse ont échangé avec des délégations départementales de l'Association « Nous Aussi » afin de définir les attentes pédagogiques, le public cible, les apports pédagogiques recherchés ainsi que les grands principes de jouabilité attendus.

Ce premier travail a permis de définir différents scénarii de scénettes qui ont été discutés avec les Délégations Nous Aussi engagées dans la démarche pour s'assurer notamment de leurs pertinences et de leurs bonnes compréhensions par les personnes en situation de handicap intellectuel.

Ces différentes scénettes ont été ensuite intégrées dans une application et sur le site Internet de « Nous Aussi » sous un format *serious game* : les personnes accèdent à une scénette expliquant la situation d'une personne et le droit dont il peut bénéficier, une question à réponses multiples est ensuite posée pour impliquer le joueur et des explications sont ensuite données au regard de la réponse donnée. Le CREAI Nouvelle-Aquitaine a été en charge du développement informatique de ces deux *serious game*.

Si le deuxième *serious game* a été publié sur le site de l'association Nous Aussi (<https://nous-aussi.fr/game/play/>) et sur les stores Android et Apple en février

2023, le troisième a été publié en avril 2024 en complétant le jeu numérique « Nos Droits aussi » :



Page d'accueil du troisième serious game



Page d'accueil du jeu numérique « Nos Droits Aussi »

Le 2 octobre 2024, la Fédération a eu l'occasion de co-présenter l'outil « Nos Droits Aussi » avec le Vice-Président de Nous Aussi à l'occasion des Rendez-vous de l'Innovation de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

b. HANDIDONNEES



Depuis 2004, le CREAI Provence-Alpes-Côte-d'Azur-Corse publie tous les deux ans un document présentant des résultats statistiques sur les caractéristiques des situations de handicap et des équipements médico-sociaux, élaborés à partir de données existantes (CAF, MSA, DREES, Éducation nationale, AGEFIPH, etc.) et/ ou des études régionales réalisées principalement par le CREAI.

En 2015, un groupe de travail national a été créé au sein de la Fédération nationale des CREAI pour revisiter les indicateurs proposés et créer une trame nationale dans la perspective de proposer, dans toutes les régions, un panorama régional des données du handicap. Cette démarche, présentée à la DGCS et la CNSA, a été reprise par les pouvoirs publics qui, dans l'instruction annuelle relative au financement du réseau des CREAI, mentionnent comme chantier prioritaire HANDIDONNEES.

A la demande de l'ARS Nouvelle Aquitaine, le panorama des données dans cette Région a été réalisé sur un support numérique, handidonnees.fr. déclinable à l'identique dans toutes les Régions. Ainsi, dans 5 Régions (Bretagne, Grand-Est, Ile-de-France, Nouvelle-Aquitaine et PACA Corse), des indicateurs régionaux et départementaux relatifs à l'accompagnement des personnes en situation de handicap sont désormais accessibles au grand public et actualisés régulièrement.

La Fédération nationale des CREAI soutient pleinement cette démarche et a inscrit HANDIDONNEES dans ses orientations stratégiques prioritaires. Ainsi, en 2020, le projet HANDIDONNEES est devenu un projet national, intégré à la convention annuelle d'objectif signée avec la DGCS et la CNSA.

Les CREAI ayant déployé HANDIDONNEES dans leur territoire ont ainsi conduit des travaux au service du réseau en procédant au traitement des données pour l'ensemble des départements et régions du territoire national.

Parallèlement, la fédération a entrepris des démarches auprès de différents pourvoyeurs de données (CAF, MSA, Éducation nationale, CNSA, DREES....) afin d'avoir accès aux bases nationales de données jugées utiles et pertinentes par le groupe de travail HANDIDONNEES du réseau des CREAI.

En 2022, une convention a été signée avec la CNSA pour obtenir l'accès aux données des MDPH ainsi que celles issues des tableaux de bord de l'ANAP. L'accès à ces données devait permettre une actualisation annuelle des informations qui figureront sur HANDIDONNEES, notamment celles concernant l'offre en établissements et services médico-sociaux et les personnes qu'ils accompagnent.

Parallèlement, certaines données issues des indicateurs des tableaux de la performance étant identifiantes, un dossier de demande d'autorisation a été déposé auprès de la CNIL qui l'a validé en octobre 2022.

Grâce à ce travail, HANDIDONNEES présente depuis janvier 2023 un très grand nombre de données sur les personnes en situation de handicap et l'offre d'accompagnement au niveau de tous les départements, toutes les Régions et au plan national.

Cet outil semble être devenu incontournable dans les territoires. Ainsi, il a été consulté près de 18 000 fois au cours de l'année 2023.

En 2023, la CNSA n'a pas souhaité communiquer à la Fédération des CREAI les résultats des tableaux de bord de la performance 2022 et HANDIDONNEES n'a pu être que partiellement actualisé.

Elle a demandé à la Fédération des CREAI de lui adresser une proposition de feuille de route d'évolution d'HANDIDONNEES, intégrant une refonte de sa gouvernance afin que la CNSA soit associée au pilotage de cet outil, ainsi que l'ensembles des pourvoyeurs de données publiques.

Fin 2023, aucun retour n'a été fait sur cette note et le site ne peut être actualisé malgré son utilité pour les décideurs publics et les organismes gestionnaires en territoires.

Par conséquent, en 2024, la Fédération nationale des CREAI a ouvert des négociations avec la CNSA afin de connaître les perspectives d'avenir d'HANDIDONNEES dans un contexte où la CNSA est en train de construire son propre observatoire des données.

c. ARSENE



Outil de management de la démarche qualité pour le secteur social et médico-social du réseau des CREAI depuis janvier 2017, l'outil ARSENE a fait l'objet en 2022 d'une profonde refonte afin de répondre aux exigences posées par le référentiel unique d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux de la Haute Autorité de Santé.

Ainsi, à partir d'un travail de correspondance entre les différents référentiels d'ARSENE et le référentiel unique de la HAS, les utilisateurs d'ARSENE peuvent publier un rapport qui leur permet de savoir où ils se situent par rapport aux différents critères qualité énoncés par la HAS.

Ce travail de mise en correspondance a été réalisé sur les référentiels Adultes en situation de handicap, enfance en situation de handicap, protection de l'enfance et personnes âgées. Au cours du 1^{er} semestre 2023, les référentiels ESAT, SAVS, SESSAD et PJJ ont également été actualisés.

Parallèlement, un travail de développement a été entrepris pour créer le module ARSENE ENQUETE USAGERS. Cet outil, qui a été lancé en avril 2024, permet

d'interroger directement les personnes accompagnées sur leur perception de la qualité des accompagnements et le respect de leurs droits par la structure qui les accompagne au regard des critères posés par le référentiel HAS.

Cet outil, en Facile A Lire et A Comprendre et répondant à la norme RGAA d'accessibilité des sites internet, favorise ainsi la libre expression des personnes accompagnées sur la qualité de leur accompagnement. Les résultats obtenus permettent de nourrir le plan d'amélioration continue de la qualité des structures et d'étayer l'application de la méthode « accompagné traceur » mise en œuvre par les évaluateurs externes.

1043

ESSMS abonnés à ARSENE en 2024

3/ Journées nationales

En 2022, le Conseil d'administration de la Fédération des CREAI a décidé de faire évoluer le modèle des journées nationales en favorisant une approche non par catégories de structures comme précédemment mais par type de public (Enfants/Adultes) ou thématiques.

Ainsi, en 2024, deux journées nationales ont été organisées sous ces nouveaux formats.

a. Les journées nationales « Leurs Choix, leurs Droits ! »



Ces journées, co-organisées avec le CREAI Grand-Est, se sont déroulées du 15 au 17 octobre 2024 à Strasbourg.

Le programme de ces journées a été élaboré en concertation étroite avec des responsables de structures pour adultes en situation de handicap. Le programme avait pour ambition de permettre aux acteurs de mieux comprendre et s'approprier les notions d'autodétermination et de qualité de vie pour les placer au cœur des stratégies d'intervention, de les sensibiliser à l'importance de créer un environnement favorable à toutes les formes de participation sociale et d'accès aux droits et enfin de proposer des pistes d'amélioration et des bonnes pratiques pour intégrer l'autodétermination dans la politique organisationnelle et les pratiques professionnelles.

Ces journées ont été marquées par une importante participation d'adultes en situation de handicap qui a permis des échanges riches et nourris, notamment à l'occasion des ateliers de co-construction.

Ces journées, qui ont rassemblé plus de 400 personnes, ont recueilli un taux de satisfaction de :

97%



PROGRAMME DE LA JOURNEE

6 conférences plénières :

- POURQUOI & COMMENT UN SYSTÈME S'ENTRETIENT-IL ? QU'EST-CE QUI FAIT QU'UNE SOCIÉTÉ CHANGE ? - Loïc ANDRIEN, Chercheur associé au CEREFIGE
- ELOGE DE L'HYBRIDATION : DÉPASSER LES CLIVAGES POUR CRÉER DE NOUVEAUX LIENS - Gabrielle HALPERN, Philosophe
- FONDER L'ACCOMPAGNEMENT SUR LA QUALITÉ DE VIE ! - Hélène GEURTS, Docteur en sciences psychologiques et en sciences de l'éducation
- PENSER, NOMMER ET VIVRE LE HANDICAP EN EUROPE : PERSPECTIVES COMPARATIVES. - Aggée Célestin Lomo MYAZHIOM, Maître de conférence hors classe Université de Strasbourg
- LES PERSPECTIVES DES ACTEURS PUBLICS - Jérémie BOROY, Président du CNCPH

2 Table-rondes :

- CHOISIR, OSER, AGIR ! (TÉMOIGNAGES DE PERSONNES CONCERNÉES) avec Pascal HUSSLER, Délégué Nous Aussi Strasbourg, Jim DARCQ, Travailleur à l'ESAT de l'AAPH (08) et Benoît VERMANDE, Administrateur de l'ADAPEIM
- L'AUTODÉTERMINATION AU CONCRET : OUI MAIS COMMENT ? avec Julia BOIVIN, Consultante, Vice-Présidente du Conseil de l'engagement des usagers à la HAS, Noémie NAULEAU, Conseillère autonomie ARS Pays de la Loire, Secrétaire générale d'Handidactique et Natacha ETE, Formatrice en autisme, Responsable régionale de l'offre de service APF France Handicap

10 ateliers collaboratifs :

- Vie affective, intime et sexuelle : accompagner en surmontant les préjugés
- Faire des choix dans la vie quotidienne... qui soient vraiment pris en compte !
- La promotion de la santé, de la prévention à l'accès aux soins : quel respect du consentement ?
- L'accès à la culture, aux loisirs et aux sports : lever les obstacles pour réaliser ses rêves !
- La parentalité des personnes en situation de handicap : dépasser le tabou, accompagner les compétences parentales
- Recueillir la parole, les choix et le consentement des personnes non oralisantes (Polyhandicap, TSA)
- Favoriser l'insertion professionnelle : les multiples facettes du parcours
- Décider pour soi même quand on vieillit, et jusqu'au bout de la vie
- L'accès au numérique : un enjeu pour la participation sociale et l'accès aux droits
- Diversifier les formes d'habitat pour répondre à la diversité des projets de vie

b. Les journées nationales « Y'a que l'école dans la vie... Je peux m'épanouir ailleurs aussi ! »

Ces journées, co-organisées avec le CREAI PACA et CORSE, se sont déroulées du 13 au 15 novembre 2024 à Marseille.

Alors que les journées nationales 2023 de la Fédération des CREA I avaient pour thème l'école inclusive, ces journées nationales dédiées aux structures d'accompagnement des enfants en situation de handicap ont eu pour ambition de traiter des enjeux de l'épanouissement des enfants en situation de handicap, au-delà de la seule école et dans une visée inclusive.



Elles ont permis d'échanger et de co-construire entre personnes concernées, familles, professionnels du secteur, associations culturelles et sportives, administrations déconcentrées ou décentralisées, représentants de la société civile, les réponses à apporter pour permettre la pleine participation des enfants en situation de handicap à la vie civile.

Ces journées, qui ont rassemblé plus de 400 personnes, ont recueilli un taux de satisfaction de :

90%



PROGRAMME DES JOURNEES

3 conférences plénières :

- ACCES AUX LOISIRS DES ENFANTS - Eric Delemar, Défenseur des enfants, adjoint en charge de la défense et de la promotion des droits de l'enfant
- ELOGE DE L'HYBRIDATION : DÉPASSER LES CLIVAGES POUR CRÉER DE NOUVEAUX LIENS - Gabrielle HALPERN, Philosophe
- QUELLES POLITIQUES PUBLIQUES POUR SOUTENIR L'ACCES AUX DROITS – Loïc ANDRIEN, Chercheur à Sciences Politiques Paris

2 Table-rondes :

- LE DROIT DES ENFANTS AUX LOISIRS, AU SPORT ET A LA CULTURE - Raphaël DUTAY, Sportif de Haut niveau, FFSA, Mickaële DUTAY, mère de Raphaël, Guislaine WESTELYNCK, Présidente de la Fédération Française Handisport, Eric Delemar, Défenseur des enfants, adjoint en charge de la défense et de la promotion des droits de l'enfant
- QUELLES POLITIQUES PUBLIQUES POUR SOUTENIR L'ACCES AUX DROITS avec Elodie AGOPIAN, ARS PACA, Joffrey CHIRON, Comité Paralympique, Céline POULET, SG CIH, Jérôme BEGARIE, CREA I PACA-CORSE, Simon THOUVENIN, UFCV, Alexandra SOLEIACH, CNAF

2 « Pas de côtés » :

- Théâtre participatif animé par la compagnie « Cité Théâtre »
- Music Truck, production musicale par ARthur

6 ateliers de co-construction et world café :

- C'est dur dur d'être un bébé
- Nos jours heureux
- Tous les garçons et les filles de mon âge
- We are the champions
- J'aurais voulu être un artiste
- Je deviens moi

4/ Programmes nationaux

La structuration des CREAI en réseau favorise l'essaimage et la déclinaison de projets, de formations nationales en régions, animées par les professionnels des différents CREAI. Ces projets permettent d'une part de se fédérer autour d'objectifs communs, de développer une expertise collective dans l'ingénierie de projet et de formation et d'autre part d'utiliser davantage les expertises et connaissances cumulées par les CREAI au travers de leurs études et de leurs accompagnements techniques, pour les mettre à profit dans les actions conduites auprès des acteurs de terrain.

- a. **Passage à l'échelle du projet START : Soutenir l'amélioration des pratiques, la transformation de l'offre et faciliter l'accès aux ressources territoriales dans le champ des Troubles du Neuro-Développement en réponse aux aspirations et aux besoins des personnes.**

Né de l'analyse des politiques publiques menées dans le champ du handicap, plus spécifiquement dans le champ des handicaps cognitifs, le projet START (Service Territorial d'Accès à des Ressources Transdisciplinaires) contribue à apporter une réponse opérationnelle en territoires aux limites d'une approche catégorielle trop exclusive des troubles du neuro-développement.

Dans le prolongement de plusieurs années de travaux multi-partenariaux et transdisciplinaires de conception puis de diffusion, l'expérimentation du projet START en Auvergne Rhône Alpes et en Ile de France, évaluée, modélisée est généralisée et est entrée dans le droit commun de la formation.

Tout en restant multipartenarial*, après une phase de concertation et d'échanges entre la filière DéfiScience, la CNSA et la Fédération des CREAI, le projet s'est rapproché le 1^{er} janvier 2022 de la Fédération et du réseau des CREAI avec la volonté de capitaliser sur les réflexions et les travaux déjà conduits mais aussi de contribuer à enrichir cette démarche avec le concours de tous, à chaque étape de mise en œuvre du projet en régions. Ce projet s'inscrit pleinement dans l'objectif national de transformation de l'offre d'accompagnement et de soins, dans une logique de parcours au plus près des besoins de la personne et reste un outil original de la stratégie nationale TND qui n'a pas d'équivalent.

- ✓ L'amélioration des pratiques, le renforcement de la coopération des acteurs en territoire et de la mise en œuvre d'un certain nombre de dispositifs

En réponse à la diversité et à la complexité des situations, les fondamentaux et objectifs de START sont de :

- Améliorer et décloisonner les pratiques professionnelles de l'accompagnement et du soin d'enfants et d'adultes présentant un ou plusieurs TND,
- Impulser de nouveaux modes de coopération et encourager l'interconnaissance,
- Faciliter l'accès aux ressources territoriales,

de façon à permettre aux différents acteurs d'un territoire donné, de co-construire le projet individualisé d'une personne en tenant compte de ses souhaits, de ses compétences et fragilités, de ses besoins de soutien, ce qui suppose de bien connaître le fonctionnement de la personne.

START peut renforcer la mise en œuvre de Plateforme de Coordination et d'Orientation TND, de plateformes de services, de Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées, de petites unités résidentielles situations complexes adultes, de Communautés 360 et encourager les passerelles entre différentes ressources territoriales. Dans cette logique de parcours, START peut également bénéficier aux professionnels de DAC, de CPTS.

Il sert tous les principes de la transformation de l'offre : autodétermination, réponse individualisée, parcours, coresponsabilité et société plus inclusive.

- Vers une amélioration continue et collective des pratiques professionnelles par la mise en œuvre de communauté de pratiques professionnelles

Le projet prévoit l'expérimentation de communautés de pratiques professionnelles en régions et d'un réseau créatif de pratiques, en partenariat avec Kedge Business School de façon à :

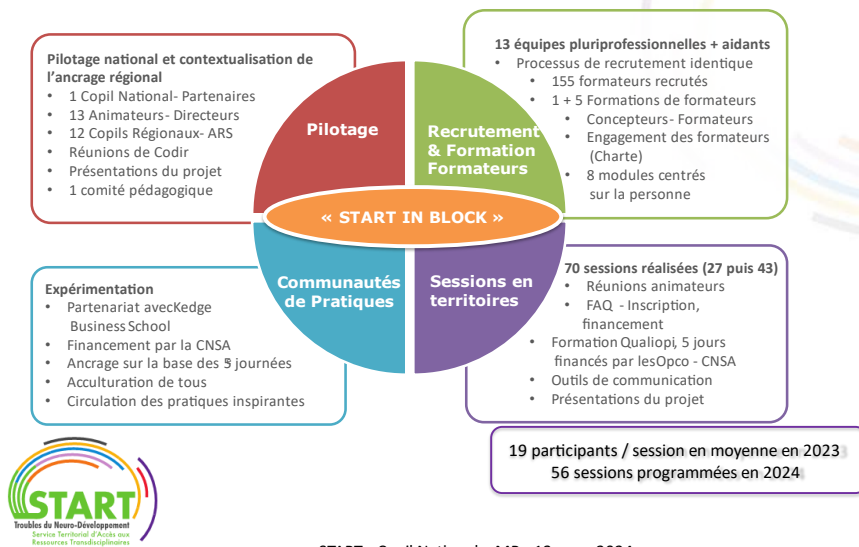
- Encourager et soutenir les professionnels et autres acteurs engagés dans l'amélioration et l'enrichissement de leurs pratiques,
- Faire vivre et renforcer les valeurs et principes de coopération et d'intervention que promeut START,
- Valider et faire circuler entre les régions les bonnes pratiques et pratiques inspirantes.

Dans le cadre du déploiement de START, les missions de la Fédération des CREAI consistent à :

- Animer le Copil National dans lequel sont présents tous les partenaires et soutiens nationaux,
- Contribuer aux Copils Régionaux mis en place avec le concours des ARS,
- Favoriser les échanges entre CREAI, entre animateurs START en région,
- Contribuer au recrutement des formateurs en région,
- Organiser et financer les sessions de formation de formateurs,
- Faire connaître le projet conjointement avec les CREAI : élaborer et mettre à la disposition des CREAI les outils de communication utiles au déploiement du projet,
- Actualiser le socle commun de connaissances, tenant compte des retours d'expériences et de la mise en œuvre des politiques publiques du champ,
- Faciliter le lancement des Communautés de pratiques professionnelles en régions et structurer le réseau national créatif de pratiques, en partenariat avec Kedge Business School,

- Penser et mettre en œuvre les développements ultérieurs de START et son articulation avec d'autres chantiers dans le cadre de la transformation de l'offre.

START : Un « passage à l'échelle » progressif France entière
Toutes les régions dont la Corse sont engagées à des stades différents



START - Copil National - MP - 13 mars 2024

Le Comité de Pilotage National s'est réuni 15 fois dont trois fois en 2024.

Grâce aux animateurs en région et aux 156 formateurs en régions recrutés, formés et engagés, professionnels du soin, professionnels de l'accompagnement, aidants en responsabilité associative, réunissant une palette unique de compétences et d'expériences, 42 sessions ont été organisées portant le nombre de sessions totales à 112 fin 2024.

Le projet reste accessible partout en France métropolitaine, y compris en Corse, dans un souci de cohérence nationale, de Brest à Marseille, en passant par Nancy et Lille. Le projet est éligible à des financements auprès des OPCO, pour tout professionnel dit de seconde ligne, quelle que soit sa discipline, quel que soit le secteur de son intervention, même si l'accès de certains professionnels reste à faciliter (Professionnels du sanitaire en plus forte proportion, Education nationale, libéraux, protection de l'enfance).

Les évolutions du projet en 2024

• Actualisation des contenus

La nouvelle stratégie TND, publiée fin 2023, avait validé les orientations initiales du projet et ses contenus en raison notamment de l'intrication des troubles pour une même personne et avait hissé la formation au rang des priorités.

Un important travail a été mené, conjointement avec le comité pédagogique de START et l'ensemble des formateurs en régions, afin d'actualiser les contenus en lien étroit avec la mise en œuvre des politiques publiques portées dans le champ

et toujours mieux répondre au public des sessions. De nouveaux contenus et outils ont ainsi été implémentés (Nouveaux livrets de repérage, habiletés sociales, accès à l'emploi, consolidation de la thématique santé mentale, RBPP TDI HAS, RBPP TDAH HAS, nouvelles ressources pédagogiques).

- **Adaptation des modalités de diffusion de START**

La mise en œuvre des sessions croisées en « inter » dans le but d'encourager les coopérations en territoires, suppose une préparation significative de la part des CREA et conformément à la phase d'expérimentation, le rôle des ARS et des partenaires en région à l'occasion des Copils Régionaux, ne se dément pas. Afin de soutenir l'effort de mobilisation nécessaire des Crea pour constituer les groupes de participants en territoires, les formateurs étant désormais rôdés, la présence de l'animateur n'est plus requise sur la totalité de la durée de la session.

- **START Intra**

De façon à amplifier la diffusion de START, en réponse à la demande de certains organismes gestionnaires, le projet sera également disponible en INTRA courant 2025.

- **Communication**

En écho et en complément des webinaires organisés dans certaines régions, un webinaire national a ainsi été organisé par la Fédération en novembre 2024 comprenant un temps de présentation du projet ainsi qu'un temps de retour d'expériences de la part de directions. L'ensemble des partenaires du projet était connecté.

- **Communautés de pratiques en régions**

Dans le sillage des sessions croisées en territoires et de la 5^e journée, le travail d'appropriation et de consolidation de la dynamique de Communautés de pratiques professionnelles se poursuit avec tous les animateurs START en régions, auprès des participants des sessions START, avec le concours de Kedge Business School. L'enjeu principal reste de soutenir « au quotidien » les professionnels dans l'amélioration ou l'enrichissement de leurs pratiques dans les suites de la formation ainsi que leur interconnaissance.

8 des animateurs START en région ont été formés à la facilitation de groupes de Codéveloppement de façon à pouvoir implémenter la méthode selon les besoins identifiés.

- **Renforcement du maillage territorial et adaptation de START à d'autres publics : l'expérimentation STARTer en Pays-de-Loire**

Dans cette même logique de parcours en réponse aux besoins des enfants et des adultes en territoires, l'ARS PDL a souhaité mobiliser les professionnels de première ligne et prioritairement les CPTS. Le Crea PDL et l'Ancrea ont donc été saisis de la demande d'une adaptation de START à ce public de professionnels.

Il s'agit là de mobiliser les professionnels de première ligne en cohérence avec les principes d'intervention que promeut START et d'amplifier le maillage territorial entre des acteurs qui ne se connaissent pas encore. Les Plateformes de Coordination et d'Orientation TND de la région ont été partie prenantes des réflexions. Après une analyse des besoins de ce nouveau public, menée par le Creai PDL auprès des PCO et des CPTS de la région, une nouvelle ingénierie pédagogique a vu le jour : à savoir 3 modules, 2 en présentiel animés par deux formateurs START, 1 en distanciel e-learning.

STARTer se déploiera en territoires, en cohérence avec le déploiement de START auprès des 2^e lignes, renforçant le maillage territorial de professionnels formés et engagés dans l'accompagnement et le soin des personnes présentant des TND.

- **Animation nationale du projet**

La Fédération Nationale des Creai convie tous les animateurs START en région une fois par mois environ afin de partager leur retour d'expériences de la mise en œuvre du projet dans toutes ses dimensions ainsi que ses perspectives. Le déploiement des Communautés de Pratiques fait l'objet de deux réunions dédiées par an, avec la participation de Kedge Business School.

Pour plus d'informations sur le projet : <https://ancreai.org/start-un-dispositif-de-formation-croisee-et-de-promotion-de-communaut-es-de-pratiques-professionnelles-dans-le-champ-des-troubles-du-neuro-developpement-tnd/>

- b. **HANDIRECT : améliorer la participation au dépistage organisé du cancer colorectal pour les personnes en situation de handicap vieillissantes, en établissement médico-social**



Depuis janvier 2024, la Fédération coordonne le projet-étude HANDIRECT, une expérimentation interrégionale visant à améliorer la participation au dépistage organisé du cancer colorectal pour les personnes en situation de handicap vieillissantes, en établissement médico-social.

Financé par l'Institut national du cancer (INCa), dans le cadre de l'appel à projets AGIR-SP 2023, pour une durée de deux ans (2024-2025), ce projet-étude s'inscrit dans une logique d'« aller-vers » grâce au déploiement d'un plan d'actions dans des établissements médico-sociaux de quatre régions : Île-de-France, Centre-Val-de-Loire, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

Les **objectifs d'HANDIRECT** sont :

- **Tester une méthodologie** pour la généraliser à l'échelle nationale en évaluant la mise en place d'un plan d'actions dans des établissements pilotes par rapport à des établissements témoins³.

³ Un établissement pilote bénéficie du plan d'actions. Un établissement témoin ne bénéficie pas de ce plan d'actions. Le statut d'établissement pilote ou témoin a été attribué de façon aléatoire. Les établissements inclus sont des établissements médicalisés (EAM et MAS) et non médicalisés (EANM anciennement foyers d'hébergement et foyers de vie), accueillant des personnes

- **Mettre en place des actions d'aller-vers** dans des établissements médico-sociaux pour sensibiliser et former des personnes en situation de handicap de la tranche d'âge 50-74 ans, des professionnels médico-sociaux et des aidants et tuteurs qui peuvent les accompagner au dépistage organisé du cancer colorectal.

Bénéficiant de l'appui technique et de la coordination nationale assurés par la fédération, le projet est déployé par les CREAI (Centres régionaux d'études, d'actions et d'informations) et les CRCDC (Centres régionaux de coordination des dépistages des cancers) des quatre régions.

Au cours de l'année 2024, le projet a été structuré en deux grandes étapes :

1. Phase de préparation (de janvier à juin 2024) :

La phase de préparation a permis la constitution de l'équipe projet, avec le recrutement de la chargée de projet nationale de l'ANCREAI, ainsi que des quatre chargés de santé publique des CRCDC régionaux, l'organisation du pilotage national, avec la planification de réunions semestrielles et trimestrielles. Cette phase a également permis l'élaboration de la méthodologie du diagnostic territorial, mené entre mars et avril 2024, afin d'identifier les établissements médico-sociaux répondant aux critères d'inclusion du panel, et de recenser les ressources territoriales pertinentes. Les invitations nationales ont été adressées aux établissements ciblés en mai 2024. À la suite de nombreuses relances par mail et par téléphone, trois réunions nationales de présentation du projet leur ont été proposées entre mai et juin 2024.

Sur 273 établissements contactés, 99 ont confirmé leur participation au projet, avec 57 établissements pilotes et 42 établissements témoins.

L'équipe projet (ANCREAI, CREAI, CRCDC) s'est réunie régulièrement à travers différentes instances (réunions régionales mensuelles, comités techniques et scientifiques) pour finaliser la méthodologie des diagnostics (initiaux et finaux) et du plan d'actions, co-construire et produire l'ensemble des outils, supports et contenus du **plan d'actions**, (supports de présentation des formations version standard et version simplifiée, pictogrammes et images, kit de dépistage déconstruit sur des supports cartonnés, frises simplifiées du parcours du dépistage du cancer colorectal, planche aimantée du parcours du dépistage du cancer colorectal à reconstituer avec des vignettes magnétiques).

2. Phase opérationnelle (juillet à décembre 2024) :

La phase opérationnelle a permis la réalisation des **diagnostics initiaux** au niveau des établissements pilotes et témoins, ainsi que le déploiement du **plan d'actions** dans les établissements pilotes, qui se décompose en :

- Une **session de formation** sur le dépistage organisé du cancer colorectal co-animée par les binômes CREAI/CRCDC régionaux,

avec tout type de handicap (troubles du spectre autistique, déficience intellectuelle, déficience motrice, déficience sensorielle, handicap psychique, lésions cérébrales, polyhandicap, tout public).

- Un **atelier de co-construction** co-animé par les binômes CREA/CRCDC régionaux pour identifier les freins et leviers vis-à-vis de ce dépistage et élaborer une feuille de route opérationnelle adaptée aux spécificités de l'établissement,
- Un **atelier de mise en situation** animé par les CRCDC pour simuler la réalisation du dépistage au sein des établissements.

La phase opérationnelle du projet a débuté en juillet 2024, avec la réalisation des diagnostics initiaux au sein des établissements pilotes et témoins inclus, poursuivis jusqu'en novembre 2024. Ces diagnostics ont permis de recueillir des données sur les pratiques de promotion de la santé, l'organisation du dépistage colorectal, ainsi que les freins rencontrés par les établissements médico-sociaux inclus.



Elle s'est poursuivie avec le déploiement du plan d'actions, à partir d'octobre 2024, avec la réalisation des actions de formation, des ateliers de co-construction et des ateliers de mise en situation, au sein des établissements pilotes. Ces actions visent à renforcer les compétences des professionnels, lever les freins organisationnels et culturels identifiés, et favoriser une mise en œuvre pérenne du dépistage organisé du cancer colorectal dans les établissements. Les dernières actions du plan d'actions se poursuivront jusqu'en mai 2025.

En parallèle des dernières actions prévues dans le cadre du plan d'actions, une **phase évaluative** débutera en mars 2025. Cette évaluation comprendra :

- La réalisation de diagnostics finaux au sein des établissements pilotes et témoins par les chargés de santé publique des CRCDC ;
- L'organisation de focus groups avec les professionnels médico-sociaux, les aidants et tuteurs impliqués dans les établissements pilotes par les CREA ;
- La conduite d'entretiens individuels semi-directifs auprès des personnes concernées ayant participé au plan d'actions par les CREA.

L'objectif de cette démarche est de mesurer les effets concrets des actions menées, d'identifier les leviers favorisant la réussite ou les freins persistants, et de nourrir des recommandations en vue d'une possible généralisation du dispositif à l'échelle nationale.

c. D'EPoP aux missions d'appui dans le cadre de la politique publique de déploiement de l'intervention par les pairs piloté par le Secrétariat General du Comité Interministériel du Handicap (SG CIH)

Entre 2021 et les premiers mois de 2024, la méthodologie d'EPoP a été expérimentée dans des territoires pilotes des régions Hauts de France (porteur CREA Hauts-de-France) et Nouvelle-Aquitaine (Co-porteurs : LADAPT, FISAF et Croix-Rouge française).

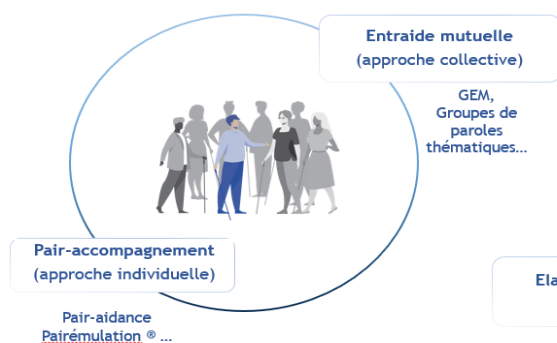
Il s'agit d'une méthodologie composée d'un ensemble d'étapes et actions à réaliser sur les différents territoires avec l'objectif de soutenir le pouvoir d'agir et la participation des personnes en situation de handicap en promouvant de façon structurante le recours à l'**intervention par les pairs**.

Dans la démarche multipartenariale EPoP la **mobilisation des savoirs expérientiels des personnes** peut être réalisée en intervenant auprès d'autres personnes en situation de handicap et d'autres acteurs dans des domaines diversifiés :

L'intervention par les pairs selon EPoP |

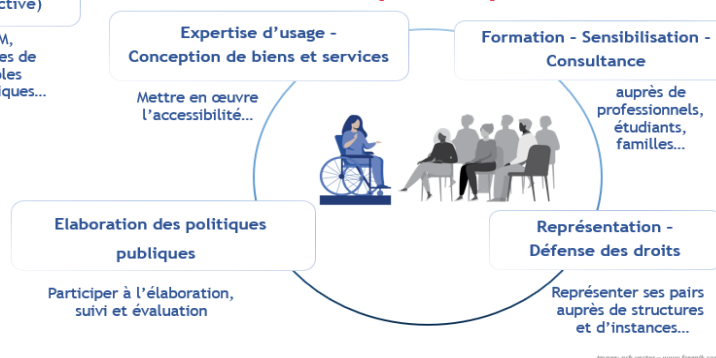
C'est intervenir auprès d'autres personnes en situation de handicap:

Pair à pair



C'est aussi intervenir auprès d'autres acteurs (professionnels, proches aidants, ...) et dans différents contextes (institutions, administrations, entreprises...):

Participation & conception par les pairs



La démarche EPoP s'est adressée :

- à toutes les personnes en situation de handicap souhaitant devenir futurs **intervenants-pairs** et/ou avoir une mission complémentaire à leur métier initial en mobilisant leurs savoirs expérientiels,
- aux professionnels d'établissements et services médico-sociaux, d'entreprises, d'organismes du service public, d'hôpitaux, d'écoles, etc., adhérant à une vision/démarche inclusive et souhaitant devenir des **référénts de l'intervention par les pairs** dans leur lieu de travail (= ambassadeurs de l'intervention par les pairs),
- à **tout acteur pouvant bénéficier de l'intervention par les pairs** (personnes en situation de handicap, aidants familiaux, professionnels, décideurs publics, etc.).

L'ensemble des actions de la démarche est réuni en 5 axes :

- 1) **PILOTAGE/COORDINATION** par les équipes nationales et régionales et des instances de gouvernance nationales et territoriales : COPIL national (équipes EPoP nationale et régionales + partenaires majoritairement nationaux), COPIL régionaux (équipes EPoP régionales et représentants équipe nationale + partenaires régionaux), Comités départementaux/territoriaux (équipes EPoP régionales + partenaires locaux)).
- 2) **FORMATIONS TERRITORIALES** : formations socle des intervenants-pairs et des référents de l'intervention par les pairs,
- 3) **ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAL** : Accompagnement individuel et collectif au long cours à la réalisation des projets des intervenants-pairs et des référents de l'intervention par les pairs par les équipes régionales,
- 4) **ANIMATION TERRITORIALE** : Organisation de journées et présentations/mises en relation par les équipes régionales afin d'élargir le nombre de partenaires et les occasions d'intervention des intervenants-pairs,

5) **BOÎTE À OUTILS NATIONALE** : site national sur l'intervention par les pairs avec des supports et outils de communication, d'orientation, de mise en relation, de soutien et conseils juridiques, un annuaire des intervenants-pairs et un espace d'échange sur les pratiques d'intervention entre intervenants-pairs.

Elle a visé à :

1. Fédérer les différents acteurs du territoire qui sont déjà investis dans des projets d'intervention par les pairs,
2. Susciter l'intérêt d'autres qui seraient potentiellement intéressés à en réaliser,
3. Diversifier les occasions d'intervention des intervenants-pairs en fonction de leurs souhaits d'intervention.

Les premiers mois de l'année 2024 pendant la phase finale de l'expérimentation, au sein de l'équipe ressource nationale EPoP, la Fédération a **contribué à la réalisation des livrables finaux de la démarche** :

- rédaction du « Guide méthodologique de soutien au déploiement de l'intervention par les pairs. Retour d'expérience de la démarche EPoP dans des territoires pilotes des Hauts-de-France et Nouvelle-Aquitaine. » ;
- organisation et animation du groupe de travail pour rédiger le « Kit formations des intervenants-pairs et des référents de l'intervention par les pairs » ;
- finalisation et mise en ligne du site national EPoP qui constitue la boîte à outils de l'intervention par les pairs.

La Fédération a également poursuivi l'accompagnement des régions Occitanie et Bourgogne Franche Comté dans la phase d'ancrage de la démarche sur leurs territoires,

Elle a assuré aussi la transition de ces deux régions comme de celles des Hauts-de-France et Nouvelle-Aquitaine vers la **politique publique** qui s'intéresse au déploiement de l'intervention par les pairs.

En effet, l'année 2024 a connu le lancement de la mesure de la Conférence Nationale Handicap (CNH) d'avril 2023 de **généralisation progressive du soutien de l'intervention par les pairs dans toutes les régions**.

Cette politique publique s'inscrit dans la continuité des travaux réalisés pendant l'expérimentation d'EPoP et d'autres projets d'intervention par les pairs qui ont intéressé aussi d'autres publics au-delà des personnes en situation de handicap.

Le pilotage de cette politique publique comme du comité stratégique de sa mise en œuvre est réalisé par le Secrétariat Général du Comité Interministériel Handicap (SG CIH).

Les régions des Hauts-de-France, Bourgogne-Franche-Comté (porteurs régionaux : CREAI), Nouvelle-Aquitaine (porteur régional : LADAPT en partenariat avec la FISAF), et Occitanie (co-porteurs régionaux : CREAI-ORS et APF France Handicap), qui s'étaient déjà inscrites dans la démarche EPoP, sont rentrées dans

la politique publique en continuité avec les travaux et dynamique déjà engagées. Les régions Auvergne-Rhône-Alpes (porteur régional : CREAI) et Bretagne (porteur régional : CREAI) sont rentrées en 2025. Les autres régions rentreront progressivement jusqu'en 2027-2028.

Des **missions d'appui au déploiement sur les territoires et de coordination nationale ont été confiées à l'ANCREAI** qui pilote le COPIL national qui a un rôle technique.

Dans ce cadre, la Fédération a :

- participé entre juillet et septembre 2024 aux groupes de travail pilotés par le SG CIH dédiés à la **co-construction du cahier des charges de la politique publique** ;
- instauré à partir d'octobre 2024 des **réunions de coordination nationale** avec les équipes régionales ;
- organisé et animé en décembre 2024 le premier **COPIL national technique** avec des représentants des financeurs régionaux (ARS et DREETS), les membres des équipes régionales et leurs directions, l'équipe nationale de la Fédération, des représentants du SG CIH et la conseillère scientifique de la politique publique, Eve Gardien, maître de conférences à l'université de Rennes 2.

Annexe

Equipe du siège au 31/12/2024

Jacques NODIN, président.

Bénévole, il préside le Conseil d'administration et le Bureau. Epaulé par le délégué fédéral, il construit les orientations stratégiques à présenter au vote du Conseil d'administration. Accompagné du délégué, il représente la fédération durant les événements extérieurs. Il peut signer les documents officiels au nom de la fédération.

Antoine FRAYSSE, délégué fédéral.

Salarié, il dirige l'organisation de la fédération. Il est le responsable administratif et le supérieur hiérarchique des autres salariés. Il accompagne le président pour représenter la fédération durant les événements extérieurs. Il peut signer les documents officiels au nom de la fédération. Il impulse les projets développés par la fédération et pilote l'entité en suivant les orientations stratégiques votées par le Conseil d'administration. Il représente la fédération dans plusieurs instances. Il participe au Conseil d'administration, au bureau et au CODIR.

Dounia EL HENDAWY, assistante de direction.

Salariée, elle assiste le président et le délégué dans leurs fonctions. Accompagnée d'une comptable extérieure, elle est chargée d'émettre et payer les factures après accord du délégué. Elle s'occupe de la gestion client d'ARSENE. Elle épaulé également la responsable de projets quand cela est nécessaire. Enfin, elle s'occupe de l'organisation des événements internes et externes, tels que le séminaire ou les formations.

Sabrina SINIGAGLIA, responsable projets, formations et études.

Salariée, elle gère les études, les projets et les formations avec le délégué. Elle accompagne le délégué dans la proposition de nouveaux projets puis gère leur mise en œuvre. Elle conçoit et participe aux formations et contribue, en s'appuyant sur un ou plusieurs CREA, à la recherche puis à la rédaction et à la publication des études. Elle représente la fédération dans plusieurs instances.

Muriel POHER, responsable projets.

Salariée, elle a rejoint la Fédération des CREA en 2021 pour permettre le déploiement par le réseau des CREA du projet START sur l'ensemble du territoire national. Elle organise les formations de formateurs, anime le Comité de pilotage national du projet, participe aux copils régionaux et accompagne les CREA dans la mise en œuvre du projet dans toutes ses dimensions. Elle travaille également à la structuration des Communautés de Pratiques à l'issue des 5èmes journées du programme de formation START. En 2024, elle a contribué aux travaux de la Commission Transformation de l'Offre.

Mathilde JANIN, Chargée de projet HANDIRECT.

Salariée, elle a été recrutée pour accompagner le déploiement le projet HANDIRECT en lien avec les 4 CREA et les CRCDC participants à la démarche. Dans ce cadre, elle participe à la conception et à la réalisation du diagnostic initial ainsi qu'à la construction et au déploiement des outils. Elle accompagne la mise en application des actions et protocoles, vérifie la coordination des actions et la cohésion d'ensemble. Elle procède régulièrement les mesures des indicateurs définis et assure un retour au groupe de travail dans le cadre du suivi et de l'évaluation

d'impact du projet (réalisation de tableaux de bord et participation à la rédaction du rapport final). Enfin, elle participe à la communication sur la promotion du projet.